



COMMUNE DE MARSILLY - COMMUNE DE MARSILLY (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21170222000016

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE Pal La Rochelle Banlieue

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	26
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	27
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	31
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	32
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	33
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	35
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	36
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	37
A4 - Etat des provisions	38
A5 - Etalement des provisions	39
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	40
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	41
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	42
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	43
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	46
D2 - Arrêté et signatures	47

COMMUNE DE MARSILLY - Principal - BP - 2019

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 17222	COMMUNE DE MARSILLY Principal	BP 2019
----------------------------	---	-------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2843
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'Agglomération de La Rochelle	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 398 598,78	2 089 326,91
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 309 271,87
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		2 398 598,78	2 398 598,78

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 665 376,09	1 757 251,88
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	613 360,94	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 521 485,15
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 278 737,03	2 278 737,03

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 677 335,81	4 677 335,81
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	443 859,33	0,00	448 268,50	448 268,50	448 268,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	942 531,00	0,00	922 540,00	922 540,00	922 540,00
014	Atténuations de produits	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
65	Autres charges de gestion courante	261 376,73	0,00	259 185,72	259 185,72	259 185,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 656 767,06	0,00	1 638 994,22	1 638 994,22	1 638 994,22
66	Charges financières	12 000,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
67	Charges exceptionnelles	5 579,00	0,00	5 596,00	5 596,00	5 596,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	8 200,00	0,00	36 200,00	36 200,00	36 200,00
022	Dépenses imprévues	5 468,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 688 014,06	0,00	1 699 290,22	1 699 290,22	1 699 290,22
023	Virement à la section d'investissement (5)	741 498,07	0,00	691 686,13	691 686,13	691 686,13
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	7 622,43	0,00	7 622,43	7 622,43	7 622,43
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		749 120,50	0,00	699 308,56	699 308,56	699 308,56
TOTAL		2 437 134,56	0,00	2 398 598,78	2 398 598,78	2 398 598,78

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 398 598,78
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	31 062,00	0,00	30 920,00	30 920,00	30 920,00
70	Produits services, domaine et ventes div	87 763,00	0,00	78 250,00	78 250,00	78 250,00
73	Impôts et taxes	1 343 735,00	0,00	1 530 428,00	1 530 428,00	1 530 428,00
74	Dotations et participations	525 911,81	0,00	438 706,39	438 706,39	438 706,39
75	Autres produits de gestion courante	2 646,00	0,00	4 630,00	4 630,00	4 630,00
Total des recettes de gestion courante		1 991 117,81	0,00	2 082 934,39	2 082 934,39	2 082 934,39
76	Produits financiers	0,00	0,00	25,52	25,52	25,52
77	Produits exceptionnels	1 200,00	0,00	4 367,00	4 367,00	4 367,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 992 317,81	0,00	2 087 326,91	2 087 326,91	2 087 326,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	16 705,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		16 705,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL		2 009 022,81	0,00	2 089 326,91	2 089 326,91	2 089 326,91

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	309 271,87
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 398 598,78
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	697 308,56
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

COMMUNE DE MARSILLY - Principal - BP - 2019

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	38 807,64	10 296,74	14 966,00	14 966,00	25 262,74
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	861 496,74	515 917,38	1 496 163,06	1 496 163,06	2 012 080,44
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 598 951,13	87 146,82	17 800,00	17 800,00	104 946,82
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 499 255,51	613 360,94	1 528 929,06	1 528 929,06	2 142 290,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	196 400,00	0,00	129 000,00	129 000,00	129 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	196 400,00	0,00	129 000,00	129 000,00	129 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 695 655,51	613 360,94	1 657 929,06	1 657 929,06	2 271 290,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	16 705,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	19 346,23	0,00	5 447,03	5 447,03	5 447,03
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	36 051,23	0,00	7 447,03	7 447,03	7 447,03
	TOTAL	2 731 706,74	613 360,94	1 665 376,09	1 665 376,09	2 278 737,03

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 278 737,03
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	443 684,25	0,00	281 677,27	281 677,27	281 677,27
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	443 684,25	0,00	281 677,27	281 677,27	281 677,27
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	139 575,33	0,00	151 408,08	151 408,08	151 408,08
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 099 735,33	0,00	613 360,94	613 360,94	613 360,94
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	6 050,00	6 050,00	6 050,00
	Total des recettes financières	1 239 310,66	0,00	770 819,02	770 819,02	770 819,02
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 682 994,91	0,00	1 052 496,29	1 052 496,29	1 052 496,29

COMMUNE DE MARSILLY - Principal - BP - 2019

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	741 498,07		691 686,13	691 686,13	691 686,13
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	7 622,43		7 622,43	7 622,43	7 622,43
041	Opérations patrimoniales (4)	19 346,23		5 447,03	5 447,03	5 447,03
Total des recettes d'ordre d'investissement		768 466,73		704 755,59	704 755,59	704 755,59
TOTAL		2 451 461,64	0,00	1 757 251,88	1 757 251,88	1 757 251,88

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	521 485,15
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 278 737,03
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	697 308,56
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	448 268,50		448 268,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	922 540,00		922 540,00
014	Atténuations de produits	9 000,00		9 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	259 185,72		259 185,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	8 500,00	0,00	8 500,00
67	Charges exceptionnelles	5 596,00	0,00	5 596,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	36 200,00	7 622,43	43 822,43
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
023	Virement à la section d'investissement		691 686,13	691 686,13
Dépenses de fonctionnement – Total		1 699 290,22	699 308,56	2 398 598,78

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 398 598,78
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	129 000,00	0,00	129 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	25 262,74	0,00	25 262,74
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 012 080,44	7 447,03	2 019 527,47
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	104 946,82	0,00	104 946,82
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 271 290,00	7 447,03	2 278 737,03

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 278 737,03
---	---------------------

COMMUNE DE MARSILLY - Principal - BP - 2019

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	30 920,00		30 920,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	78 250,00		78 250,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		2 000,00	2 000,00
73	Impôts et taxes	1 530 428,00		1 530 428,00
74	Dotations et participations	438 706,39		438 706,39
75	Autres produits de gestion courante	4 630,00	0,00	4 630,00
76	Produits financiers	25,52	0,00	25,52
77	Produits exceptionnels	4 367,00	0,00	4 367,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 087 326,91	2 000,00	2 089 326,91

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	309 271,87
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 398 598,78
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	151 408,08	0,00	151 408,08
13	Subventions d'investissement	281 677,27	5 447,03	287 124,30
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		7 622,43	7 622,43
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		691 686,13	691 686,13
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 050,00		6 050,00
Recettes d'investissement – Total		439 135,35	704 755,59	1 143 890,94

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	521 485,15
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	613 360,94
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 278 737,03
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	443 859,33	448 268,50	448 268,50
60611	Eau et assainissement	15 200,00	13 600,00	13 600,00
60612	Energie - Electricité	77 093,33	93 816,50	93 816,50
60622	Carburants	7 000,00	7 000,00	7 000,00
60623	Alimentation	59 000,00	57 000,00	57 000,00
60624	Produits de traitement	500,00	750,00	750,00
60628	Autres fournitures non stockées	800,00	200,00	200,00
60631	Fournitures d'entretien	4 900,00	5 400,00	5 400,00
60632	Fournitures de petit équipement	28 000,00	25 000,00	25 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 500,00	1 500,00	1 500,00
60636	Vêtements de travail	2 600,00	2 600,00	2 600,00
6064	Fournitures administratives	1 800,00	1 950,00	1 950,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	500,00	440,00	440,00
6067	Fournitures scolaires	11 060,00	11 100,00	11 100,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	1 500,00	1 500,00
611	Contrats de prestations de services	53 900,00	55 470,00	55 470,00
6135	Locations mobilières	6 654,00	7 676,00	7 676,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien terrains	3 240,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	30 760,00	23 000,00	23 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	33 000,00	32 000,00	32 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 800,00	2 800,00	2 800,00
6156	Maintenance	6 300,00	9 130,00	9 130,00
6161	Multirisques	8 900,00	9 000,00	9 000,00
617	Etudes et recherches	2 340,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	6 700,00	6 591,00	6 591,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00	6 640,00	6 640,00
6188	Autres frais divers	5 010,00	6 985,00	6 985,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	900,00	380,00	380,00
6226	Honoraires	7 000,00	6 630,00	6 630,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	3 000,00	3 000,00
6228	Divers	2 240,00	1 950,00	1 950,00
6231	Annonces et insertions	500,00	370,00	370,00
6232	Fêtes et cérémonies	18 210,00	18 000,00	18 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00	1 100,00	1 100,00
6237	Publications	2 000,00	2 400,00	2 400,00
6247	Transports collectifs	6 335,00	6 440,00	6 440,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	5 800,00	10 050,00	10 050,00
6262	Frais de télécommunications	8 600,00	5 000,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	10,00	10,00	10,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 627,00	1 700,00	1 700,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 430,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	2 650,00	2 750,00	2 750,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	600,00	600,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	240,00	240,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	942 531,00	922 540,00	922 540,00
6218	Autre personnel extérieur	54 940,00	96 760,00	96 760,00
6331	Versement de transport	8 100,00	7 620,00	7 620,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 400,00	2 200,00	2 200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 000,00	7 700,00	7 700,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 500,00	1 300,00	1 300,00
6411	Personnel titulaire	578 000,00	548 930,00	548 930,00
6413	Personnel non titulaire	7 390,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	80 000,00	71 170,00	71 170,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	150 000,00	146 200,00	146 200,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	650,00	0,00	0,00

COMMUNE DE MARSILLY - Principal - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6455	Cotisations pour assurance du personnel	30 000,00	31 000,00	31 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 951,00	1 960,00	1 960,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	7 100,00	7 200,00	7 200,00
64731	Allocations chômage versées directement	12 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits	9 000,00	9 000,00	9 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	9 000,00	9 000,00	9 000,00
65	Autres charges de gestion courante	261 376,73	259 185,72	259 185,72
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	8 476,00	8 500,00	8 500,00
6531	Indemnités	34 800,00	38 757,00	38 757,00
6532	Frais de mission	150,00	200,00	200,00
6533	Cotisations de retraite	1 480,00	0,00	0,00
6535	Formation	500,00	500,00	500,00
65548	Autres contributions	194 870,00	194 904,00	194 904,00
6558	Autres contributions obligatoires	400,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	6 758,73	6 207,72	6 207,72
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	13 642,00	9 750,00	9 750,00
65888	Autres	300,00	367,00	367,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 656 767,06	1 638 994,22	1 638 994,22
66	Charges financières (b)	12 000,00	8 500,00	8 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 000,00	8 500,00	8 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 579,00	5 596,00	5 596,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	160,00	0,00	0,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	5 419,00	5 596,00	5 596,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	8 200,00	36 200,00	36 200,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	8 200,00	36 200,00	36 200,00
022	Dépenses imprévues (e)	5 468,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 688 014,06	1 699 290,22	1 699 290,22
023	Virement à la section d'investissement	741 498,07	691 686,13	691 686,13
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	7 622,43	7 622,43	7 622,43
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	7 622,43	7 622,43	7 622,43
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		749 120,50	699 308,56	699 308,56
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		749 120,50	699 308,56	699 308,56
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 437 134,56	2 398 598,78	2 398 598,78

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 398 598,78

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

COMMUNE DE MARSILLY - Principal - BP - 2019

- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	31 062,00	30 920,00	30 920,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	31 062,00	30 920,00	30 920,00
70	Produits services, domaine et ventes div	87 763,00	78 250,00	78 250,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	4 163,00	4 000,00	4 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	83 000,00	73 500,00	73 500,00
70688	Autres prestations de services	200,00	100,00	100,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	400,00	650,00	650,00
73	Impôts et taxes	1 343 735,00	1 530 428,00	1 530 428,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 175 937,00	1 340 650,00	1 340 650,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	1 000,00	1 000,00
73211	Attribution de compensation	55 644,00	55 644,00	55 644,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	76 750,00	78 850,00	78 850,00
7336	Droits de place	1 300,00	2 000,00	2 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	7 104,00	7 284,00	7 284,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	27 000,00	45 000,00	45 000,00
74	Dotations et participations	525 911,81	438 706,39	438 706,39
7411	Dotations forfaitaire	231 200,00	227 891,00	227 891,00
74121	Dotations de solidarité rurale	38 000,00	42 817,00	42 817,00
74127	Dotations nationales de péréquation	2 000,00	1 819,00	1 819,00
744	FCTVA	0,00	3 000,00	3 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	1 083,39	1 083,39
7473	Participat° Départements	780,81	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	99 689,00	108 396,00	108 396,00
7478	Participat° Autres organismes	14 034,00	13 800,00	13 800,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	5 500,00	5 900,00	5 900,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	129 000,00	34 000,00	34 000,00
7484	Dotations de recensement	5 708,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 646,00	4 630,00	4 630,00
752	Revenus des immeubles	2 646,00	4 630,00	4 630,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 991 117,81	2 082 934,39	2 082 934,39
76	Produits financiers (b)	0,00	25,52	25,52
761	Produits de participations	0,00	25,52	25,52
77	Produits exceptionnels (c)	1 200,00	4 367,00	4 367,00
7713	Libéralités reçues	200,00	367,00	367,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	4 000,00	4 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 992 317,81	2 087 326,91	2 087 326,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	16 705,00	2 000,00	2 000,00
722	Immobilisations corporelles	16 705,00	2 000,00	2 000,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 705,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 009 022,81	2 089 326,91	2 089 326,91

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	309 271,87
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 398 598,78
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

COMMUNE DE MARSILLY - Principal - BP - 2019

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	38 807,64	14 966,00	14 966,00
2031	Frais d'études	38 807,64	14 366,00	14 366,00
2033	Frais d'insertion	0,00	600,00	600,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	861 496,74	1 496 163,06	1 496 163,06
2112	Terrains de voirie	23 685,64	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	1 860,00	1 860,00
2128	Autres agencements et aménagements	90 100,00	13 700,00	13 700,00
21311	Hôtel de ville	0,00	77 000,00	77 000,00
21318	Autres bâtiments publics	8 400,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	223 244,08	228 554,00	228 554,00
2151	Réseaux de voirie	416 588,19	1 045 249,06	1 045 249,06
2152	Installations de voirie	4 000,00	5 000,00	5 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 735,33	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	24 720,58	7 770,00	7 770,00
21538	Autres réseaux	19 000,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	5 000,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 064,62	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	11 942,86	400,00	400,00
2182	Matériel de transport	0,00	25 000,00	25 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	7 230,44	27 365,00	27 365,00
2184	Mobilier	11 035,00	4 375,00	4 375,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 750,00	59 890,00	59 890,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 598 951,13	17 800,00	17 800,00
2313	Constructions	905 088,59	17 800,00	17 800,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	693 862,54	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 499 255,51	1 528 929,06	1 528 929,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	196 400,00	129 000,00	129 000,00
1641	Emprunts en euros	196 400,00	129 000,00	129 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		196 400,00	129 000,00	129 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 695 655,51	1 657 929,06	1 657 929,06
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	16 705,00	2 000,00	2 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	16 705,00	2 000,00	2 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 230,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	14 000,00	2 000,00	2 000,00
2135	Installations générales, agencements	475,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	19 346,23	5 447,03	5 447,03
2151	Réseaux de voirie	7 971,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	7 447,03	5 447,03	5 447,03
2313	Constructions	3 928,20	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		36 051,23	7 447,03	7 447,03
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 731 706,74	1 665 376,09	1 665 376,09

COMMUNE DE MARSILLY - Principal - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
			RESTES A REALISER N-1 (11)	613 360,94
				+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 278 737,03

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	443 684,25	281 677,27	281 677,27
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	145 262,25	91 951,27	91 951,27
1323	Subv. non transf. Départements	203 422,00	114 726,00	114 726,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	75 000,00	75 000,00	75 000,00
1342	Amendes de police non transférable	20 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		443 684,25	281 677,27	281 677,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 239 310,66	764 769,02	764 769,02
10222	FCTVA	21 800,00	47 000,00	47 000,00
10223	TLE	117 775,33	104 408,08	104 408,08
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 099 735,33	613 360,94	613 360,94
138	Autres subvent° Invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	6 050,00	6 050,00
Total des recettes financières		1 239 310,66	770 819,02	770 819,02
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 682 994,91	1 052 496,29	1 052 496,29
021	Virement de la sect° de fonctionnement	741 498,07	691 686,13	691 686,13
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	7 622,43	7 622,43	7 622,43
280422	Privé : Bâtiments, installations	7 622,43	7 622,43	7 622,43
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		749 120,50	699 308,56	699 308,56
041	Opérations patrimoniales (9)	19 346,23	5 447,03	5 447,03
13258	Subv. non transf. Autres groupements	7 447,03	5 447,03	5 447,03
2031	Frais d'études	11 899,20	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		768 466,73	704 755,59	704 755,59
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 451 461,64	1 757 251,88	1 757 251,88

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	521 485,15
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 278 737,03

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

COMMUNE DE MARSILLY - Principal - BP - 2019

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				1 930 249,12									
1641 Emprunts en euros (total)				1 930 249,12									
1805918BIS-1	CAISSE EPARGNE		08/03/2006	181 000,00	R			4,620	EUR	M	P	N	A-1
20300376-1	CAISSE EPARGNE	25/12/1997	25/09/2003	95 249,12	F			5,800	EUR	M	P	N	A-1
20700319-1	CAISSE EPARGNE	05/12/2007	03/02/2008	341 000,00	F			4,490	EUR	M	P	N	A-1
8516986-1	CAISSE EPARGNE	16/02/2009	20/05/2009	150 000,00	F			4,560	EUR	M	P	N	A-1
A33100F3	CAISSE EPARGNE	05/07/2010	02/11/2010	250 000,00	F			2,510	EUR	T	P	N	A-1
MON217911-1	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL		01/03/2004	219 000,00	R			4,600	EUR	M	P	N	A-1
MON246569-1	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL		01/05/2007	294 000,00	R	EURIBOR		4,530	EUR	M	P	N	A-1
MON261426-1	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	31/07/2008	01/10/2008	400 000,00	R			4,530	EUR	M	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									

COMMUNE DE MARSILLY - Principal - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)				
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicités des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N		
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)					0,00											
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00											
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00											
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00											
1681 Autres emprunts (total)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					1 930 249,12											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		598 454,21					139 065,47	9 938,30	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		598 454,21					139 065,47	9 938,30	0,00	0,00
160591881S-1	N	0,00	A-1	36 627,59	2,17	R	0,000		15 675,77	0,00	0,00	0,00
20300376-1	N	0,00	A-1	3 228,99	0,00	F	5,800		3 228,99	38,01	0,00	0,00
20700319-1	N	0,00	A-1	116 513,89	4,08	F	4,490		26 593,93	4 688,63	0,00	0,00
8516386-1	N	0,00	A-1	65 343,85	5,38	F	4,560		11 074,99	2 750,09	0,00	0,00
A33100F3	N	0,00	A-1	124 150,33	6,83	F	2,510		17 096,10	2 288,74	0,00	0,00
MON217911-1	N	0,00	A-1	11 439,19	0,15	R	0,000		11 439,19	0,00	0,00	0,00
MON246569-1	N	0,00	A-1	83 789,54	3,32	R	0,000		23 605,93	0,00	0,00	0,00
MON261426-1	N	0,00	A-1	157 360,83	4,74	R	0,124		30 350,57	172,83	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		598 454,21					139 065,47	9 938,30	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	598 454,21	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture					Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/688	Produits c/768	0,00	0,00		
Taux fixe (total)								0,00	0,00	
Taux variable simple (total)								0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)								0,00	0,00	
Total								0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		129 000,00	I 129 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		129 000,00	129 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	129 000,00	129 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	129 000,00	613 360,94	0,00	742 360,94

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		856 766,64	III 856 766,64
Ressources propres externes de l'année (a)		151 408,08	151 408,08
10222	FCTVA	47 000,00	47 000,00
10223	TLE	104 408,08	104 408,08
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		705 358,56	705 358,56
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
280422	Privé : Bâtiments, installations	7 622,43	7 622,43
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 050,00	6 050,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	691 686,13	691 686,13

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	856 766,64	0,00	521 485,15	613 360,94	1 991 612,73

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	742 360,94
Ressources propres disponibles	IV	1 991 612,73
Solde	V = IV – II (6)	1 249 251,79

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	N°1 Subvention		AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE MARSILLY	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		ASSOC PAROISSIALE LAGORD L'HOUMEAU NIEUL S/ MER MA	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU VIEUX TAPE CUL	Association	300,00
6574	N°1 Subvention		ASSOCIATION RECREATION	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		AVENIR SPORTIF DE LA BAIE	Association	2 000,00
6574	N°1 Subvention		CAM - COMITE ANIMATION MARSELOIS	Association	900,00
6574	N°1 Subvention		CAMER AUNIS	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		CAP LA PELLE	Association	300,00
6574	N°1 Subvention		CLUB PHOTO DE MARSILLY	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		COMPAGNIE ARC EN CIEL	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		COTE A COAST	Association	900,00
6574	N°1 Subvention		ECOLE GOLF - ASSOCIATION SPORTIVE GOLF DE LA PREE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		ECOLE JUDO-JUJITSU DE MARSILLY	Association	1 000,00
6574	N°1 SUBVENTION		HISTOIRE ET CULTURE - M. LEVEQUE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		LA CLE DES CHANTS	Association	500,00
6574	N°1 Subvention		LA RUCHE BASKET	Association	2 000,00
6574	N°1 Subvention		LE BAS D EAU	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		LE P TIT MARSELOIS	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		LES ARTS DE L ESTRAN	Association	300,00
6574	N°1 Subvention		LES GAZELLES DE LA BAIE - MME PERAUDEAU EMMANUELLE	Association	300,00
6574	N°1 Subvention		LES JARDINIERS DE LA COTE	Association	500,00
6574	N°1 Subvention		LOISIRS COUNTRY	Association	250,00
6574	N°1 Subvention		MARSILLY CA NOUS INTERESSE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		MARSILLY RUGBY CLUB	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		ROLLER DERBY LA ROCHELLE-MARSILLY	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		SPORT POUR TOUS-M, ROUILLE	Association	500,00
6574	N°1 Subvention		TENNIS CLUB MARSILLY	Association	0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CL.	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		9,00	7,00	16,00	11,92	0,00	11,92
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CL.	C	1,00	1,00	2,00	1,86	0,00	1,86
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CL.	C	5,00	6,00	11,00	7,06	0,00	7,06
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
AGENT SPC 1ERE CL. DES E.M	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		19,00	7,00	26,00	20,92	0,00	20,92

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

COMMUNE DE MARSILLY - Principal - BP - 2019

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-1 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-2 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 10 000 habitants et de secrétaires des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-3 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-4 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoire proposé à un agent contractuel.
 36 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	4 705 811,00	0,00	11,64	0,00	547 756,00	0,00
TFPB	2 721 970,00	0,00	27,47	0,00	747 725,00	0,00
TFPNB	66 018,00	0,00	68,42	0,00	45 169,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	7 493 799,00	0,00			1 340 650,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES :

Pour : 16

Contre : 4

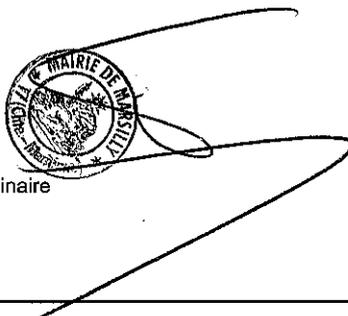
Abstentions : 0

Date de convocation : 10/05/2019

Présenté par le Maire, Hervé PINEAU (1),

A Marsilly, le 17/05/2019

le Maire, Hervé PINEAU,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Marsilly, le 17/05/2019

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Madame Annie PERCHERON	
Madame Delphine COEFFIC (arrivée à 19h02)	
Madame Isabelle LEGENDRE	
Madame Monique BARRIERE	
Madame Nicole MANGOT	
Madame Sophie CHARASSE	
Monsieur Daniel MAHE	
Monsieur Hervé PINEAU	
Monsieur Jean-Claude ABADIE	
Monsieur Jean-Pierre DEMEYERE	
Monsieur Joseph GARCIA	
Monsieur Loïc THIBAUD (arrivé à 19h08)	
Monsieur Nicolas TULOUP (arrivé à 19h05)	
Monsieur Philippe CHANABAUD	
Monsieur Philippe CHARBAU	
Monsieur Rudy BESSARD	

Certifié exécutoire par le Maire, Hervé PINEAU (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/05/2019, et de la publication le 17/05/2019

A Marsilly, le 17/05/2019

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres le Conseil Municipal réuni(e) en session Ordinaire.